

Synthèse de la consultation publique
Motif de la décision

Arrêté

modificatif relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performances énergétiques applicables aux bâtiments collectifs nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment collectif

Prise en compte des remarques et évolution du texte

Les avis (et leur niveau de représentativité) montrent une position très tranchée (en faveur ou contre de la disposition) et n'appellent pas d'évolution sur la rédaction de la disposition à proprement parler. Si une majorité déclare la capacité technique à concevoir des bâtiments atteignant 50 kWh/m².an ou considère cette disposition comme un recul politique, l'autre majorité fait part des impacts économiques positifs de la mesure.

Pour autant, très peu d'avis ont formalisé une analyse macro-économique tenant compte de l'impact de cette mesure sur les gains énergétiques, leur impact sur les factures énergétiques des ménages ou encore les gains en émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi d'un point de vue économique, le maintien pour deux ans des exigences de performance énergétique de la RT2012 à 57,5 kWh/m².an apparaît, en effet, acceptable au regard des surcoûts générés par la disposition et du niveau d'économie de dépenses énergétiques associés. En tout état de cause, les évolutions en matière d'exigences de performance énergétique du bâtiment doivent être examinées dans le cadre de cohérence de la future réglementation environnementale afin que globalement, tout gain de performance énergétique soit associé à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La disposition est donc maintenue dans sa rédaction.